

## Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

### LA PRESIDENTE,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 portant délégation à la Présidente,

### DECIDE

#### Article 1

Les tarifs de l'EEIGM pour diverses prestations sont fixés comme suit :

| Prestations                                                                           | Prix HT   |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| DILATO + MESURES DE MICRODURETES VICKERS                                              | 2672,40 € |
| MESURES DE MICRODURETES VICKERS                                                       | 499,70 €  |
| BRASAGE SOUS VIDE DE 12 ASSEMBLAGES CONSTITUES DE TRESSSES ET DE BLOCS EN CUIVRE OFHC | 1687,22 € |
| CARACTERISATIONS D'ECHANTILLONS EXPOSES A HAUTE TEMPERATURE EN MILEU SILICATE LIQUIDE | 2960,79 € |
| CARACTÉRISATIONS MICROSTRUCTURALES DE TÊTES D'EPROUVETTES DE TRACTION EN CUIVRE - OF  | 785,75 €  |

#### Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

#### Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux de l'EEIGM et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 10 juin 2024



Hélène BOULANGER

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

18 JUIN 2024